

assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli
ou l'application ameli pour smartphoneCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/08/2023 au 31/08/2023 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2340 2321960005291				
03/08/2023	PHARMACIE (PH7)	14,19	14,19	65 %	9,22
03/08/2023	HONOR. DISPENS. (3 HD7) franchise à retenir (3 FRT) ⁽¹⁾	3,06	3,06	65 %	1,99 -1,50
03/08/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR)	0,51	0,51	65 %	0,33
03/08/2023	HONOR.DISP.SPEC (HDE)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 08/08/2023 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 13,86 euro(s) maladie réf 2590 2321910004313				
19/06/2023	AUTRES APP. LPP (AAR)	46,74	46,74	60 %	28,04
10/07/2023	AUTRES APP. LPP (AAR)	31,16	31,16	60 %	18,70
	réglé le 08/08/2023 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 46,74 euro(s) maladie réf 2340 2323010033089				
16/08/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
16/08/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
16/08/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
16/08/2023	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 21/08/2023 au destinataire SELARL PHARMACIE EXELMANS : 8,35 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.